



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201342-20230921-20230921_D0013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 21 septembre 2023

Nombre de membres :	
En exercice	14
Présents	9
Votants	11
Pouvoirs	2

Date de convocation : 14 septembre 2023

Date d'affichage : 14 septembre 2023

Le vingt et un septembre deux mil vingt-trois, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Étaient présents : Monique GAULTIER ; Dominique MANCEAU ; Sébastien BOUZINARD ; Laëtitia MOREAU ; Françoise WEINEL ; Benoît COUTANT ; Florence DEBRUYNE ; Éric DEBEFFE Aurélien HERRISSON rejoint la séance à 20h33.

Absents excusés : Virginie MOREAU ; Loïc GUILLOT ; Laurent MALEVAL ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Mathieu GAULTIER.

Pouvoirs : Laurent MALEVAL (pouvoir à Monique GAULTIER) ; Loïc GUILLOT (pouvoir à Dominique MANCEAU)

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

M. Dominique MANCEAU, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20230921_D0013

Objet : Autorisation de déposer une demande d'autorisation de travaux – Peintures murales
Chapelle Sainte Cécile

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L421.1 et suivants et R 421.1 et suivants,

Vu le projet de restauration des peintures murales de la Chapelle Sainte Cécile.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déposer une demande d'autorisation de travaux pour réaliser les travaux de restauration des peintures murales et des travaux annexes de la Chapelle Sainte Cécile située au lieu-dit Sainte Cécile comme présenté dans l'avant-projet / dossier de demande d'autorisation de travaux réalisé par l'architecte Léo CANY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217204342-20230921-20230921-00013-DE
CHAPELLE SAINTE-CÉCILE

Accusé certifié exécutoire

Flée, Sarthe

Réception par le préfet : 26/09/2023

Restauration des intérieurs

ESTIMATION

LOTS	ESTIMATION HT
LOT N° 1: DECORS PEINTS	102 000,00 €
LOT N° 2: MAÇONNERIE	27 650,00 €
LOT N° 3: VITRAUX	8 000,00 €
LOT N° 4: ELECTRICITE	35 000,00 €
LOT N° 5: MENUISERIE	8 800,00 €
TOTAL H.T. (avec options) =	181 450,00 €
Aléas et imprévus (4,5%) =	8 165,25 €
TVA 20 % =	37 923,05 €
TOTAL T.T.C. (avec options) =	227 538,30 €

Valeur Août 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

D'autoriser Madame le Maire à déposer et à signer la demande de travaux au nom et pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux.

CONTRE	0	ABSTENTION	1	POUR	10
---------------	---	-------------------	---	-------------	----

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour Extrait Certifié Conforme
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **22/09/2023**
Publication par voie électronique le **22/09/2023**

Le Maire,



Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,



Dominique MANCEAU